

Canton de Vaud

Autor(en): **Pralong, Estelle / Despot, Fabienne / Aubert, Josiane**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **L'Émilie : magazine socio-culturelles**

Band (Jahr): **[95] (2007)**

Heft 1513

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-283161>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CANTON DE VAUD

propos recueillis par Estelle Pralong

Fabienne Despot, députée vaudoise UDC, répond aux questions sur les écarts de salaire et sur la violence conjugale :

-L'inégalité salariale doit être combattue par des actions de promotion qui peu à peu changent les mentalités et rendront cette inégalité aberrante aux yeux de ceux-là mêmes qui l'appliquent aujourd'hui. La femme ne doit pas être considérée comme un être faible qu'il faut protéger par un arsenal de lois et de quotas spécifiques. La défense de l'égalité salariale à travers des actions juridiques conduit à cette vision de la femme, qui est en opposition avec celle d'une femme capable et intelligente qui n'a rien à envier à un homme. C'est pour cette raison que la loi sur l'égalité en vigueur depuis 1996 ne répond pas aux espérances de celles et ceux qui comptaient sur des changements rapides. A nous femmes, par notre volonté, notre ténacité, nos connaissances, de montrer ce dont nous sommes capables.

-Concernant la violence conjugale, je répondrai qu'en Europe, la société à base chrétienne a su se développer dans le respect de chaque membre de la famille. Ce principe acquis ne doit pas être abandonné face à d'autres cultures où, sous des prétextes divers, l'on considère que la femme doit tout supporter, et surtout le pire.

Notre culture doit rester suffisamment forte et saine pour qu'elle puisse être entendue auprès des immigrés et peu à peu rejaillir sur eux et atténuer les inégalités conjugales.

Josiane Aubert, conseillère nationale du parti socialiste vaudois souhaite se battre pour un congé-paternité fédéral et propose des mesures pour diminuer les écarts salariaux :

- Je suis convaincue que la lutte pour l'égalité entre femmes et hommes dans la société et dans la vie professionnelle ira de l'avant si nous parvenons à faire avancer le partage réel des tâches quotidiennes au sein des familles. Je me battrai donc pour que la Confédération montre l'exemple en introduisant un congé-paternité digne de ce nom dans les meilleurs délais. La participation active de la Confédération à la création de places de crèches dans les cantons, par un apport financier ciblé, est

une mesure complémentaire qui contribuera à améliorer la vie quotidienne des familles ; il s'agira par exemple de défendre la motion déposée par Géraldine Savary sur le sujet.

- Afin de réduire les écarts salariaux, il faudrait introduire graduellement une plus grande transparence dans les salaires au sein des entreprises. Cela permettrait une action directe pour dénoncer les violations de la loi. De plus, les différences salariales diminueront significativement lorsque les hommes pourront très naturellement travailler à temps partiel, et ainsi assumer une partie de la responsabilité de la prise en charge quotidienne de la famille. Lorsque les travailleurs dans tous les secteurs pourront revendiquer des postes à temps partiel (par exemple 80%), il sera possible pour les femmes d'accéder à tous les postes sans discrimination salariale, car elles ne seront plus des exceptions. Pour atteindre ce changement dans les mentalités, l'Etat fédéral doit montrer l'exemple. Je voterai donc toute proposition qui contribuera à avancer dans cette direction. »

Adèle Thorens, responsable de la formation au WWF Suisse, conseillère communale, cheffe de groupe à Lausanne et en tête de la liste du parti écologiste vaudois Les Verts a choisi de répondre aux questions liées aux enfants (congé paternité et places de crèches):

- J'y suis particulièrement sensible parce que j'ai décidé de ne pas avoir d'enfants pour le moment, en grande partie parce que cela me paraît impossible de concilier ma vie professionnelle et politique avec une telle charge. Je trouve que c'est un vrai problème et j'admire beaucoup les femmes qui parviennent à tout mener de front. Nous n'y sommes vraiment pas aidées. Je vais donc me battre pour un congé-paternité fédéral car je pense que le père a un rôle très important à jouer auprès de la mère et de l'enfant en bas âge, un rôle qui n'est pas toujours reconnu à sa juste valeur parce que celui de la mère, avec l'accouchement et l'allaitement, est plus évident et visible. En réalité, je pense qu'on n'est pas trop de deux pour accueillir un bébé et s'adapter à la nouvelle vie qu'il implique. Durant les premiers mois, les soins exigés par un bébé sont épuisants et le père devrait pouvoir être disponible pour relayer la mère, y compris pour nourrir l'enfant (on peut très bien tirer son lait et demander au père de donner le biberon !). Je pense qu'il ne s'agit pas seulement du droit de la mère à être assistée dans ces moments-là, mais aussi du droit du père à partager ces moments uniques avec sa compagne et de construire dès le départ un lien fort avec son enfant. On pourrait d'ailleurs aussi invoquer le droit de l'enfant d'avoir une mère un peu moins fatiguée, grâce au soutien du père, et de pouvoir profiter de contacts directs et privilégiés avec ce dernier. De manière générale, je suis aussi favorable à ce que les femmes qui le désirent puissent rester plus longtemps

auprès de leur bébé que ce qui est prévu actuellement. Ces quelques mois sont vraiment dérisoires. Pourquoi ne pas imaginer un congé parental prolongé, que les parents se répartiraient comme ils le souhaitent, en fonction de leurs aspirations et de leurs carrières respectives ?

Les opposants à ce type de mesure ont un discours très paradoxal. On stigmatise les femmes qui travaillent en les accusant de tous les maux, par exemple, tout dernièrement, d'être responsable de la violence des jeunes (!). Mais quand on veut mettre en place des mesures qui aideraient les parents à mieux rester auprès de leurs enfants, il n'y a plus personne. Allez comprendre.

- Je connais principalement la problématique du manque de crèches du point de vue communal et cantonal. Je suis absolument favorable à ce que le nombre de places de crèches soit augmenté et des soutiens financiers doivent être débloqués dans ce but à tous les niveaux. Je vis à Lausanne, où nous parvenons à répondre à une grande partie de la demande, ce qui est une immense satisfaction, mais dès que l'on sort des grandes agglomérations, la situation devient dramatique. Je pense que sur ce dossier, il est impératif de responsabiliser aussi les entreprises. A partir d'une certaine taille, elles devraient prévoir une structure de garde, ce serait beaucoup plus simple pour les parents d'avoir le choix de pouvoir faire garder leurs enfants sur leur lieu de travail. Des mesures incitatives et des partenariats public-privé pourraient être développés pour soutenir de telles démarches. Cependant, je pense que les crèches ne doivent pas être considérées comme la seule solution à proposer aux parents. Certaines familles peuvent préférer d'autres systèmes de garde, comme les mamans de jour. Ces solutions doivent aussi être soutenues. Enfin, je pense que nous devons respecter les femmes et les hommes qui font le choix de rester à la maison pour s'occuper de leurs enfants. Là aussi, leur travail - car c'en est un - devrait être mieux reconnu et soutenu. »

Christina Maier, économiste et radicale vaudoise, sur PROCORE et son approche « par les droits » et non par la criminalisation des travailleuses du sexe :

- Je suis d'accord avec cette approche. La prostitution doit être réglementée afin de permettre un contrôle sur les conditions d'hygiène, la protection des mineur-e-s, la lutte contre les réseaux et la prostitution forcée. La loi sur l'exercice de la prostitution en vigueur dans le canton de Vaud depuis 2004, paraît (en tout cas sur le papier!) viser ces objectifs pragmatiques... Il faut mettre les moyens en oeuvre pour faire respecter les lois de ce type.

- Pour diminuer les inégalités salariales je propose des mesures telles qu'une plus grande transparence des indicateurs concernant l'égalité : pourcentage des femmes dans les conseils d'administration, aux postes de dirigeantes et de cadres supérieurs, écart entre le salaire médian des hommes et des femmes. Je préconise comme autre mesure d'incitation d'utiliser le test d'égalité salariale élaboré par le Bureau fédéral à l'égalité (test LOGIB).

TRAVAILLER À L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

La **FACULTE DES SCIENCES** ouvre une inscription pour un poste de

PROFESSEUR-E ORDINAIRE ou PROFESSEUR-E ADJOINT-E

en pharmacie galénique
à la Section des sciences pharmaceutiques, EPGL

CHARGE : il s'agit d'un poste à charge complète, comprenant 6 heures de cours par semaine ; les cours se donnent en français. Direction d'un groupe de recherche dans le domaine de la pharmacie galénique avec une forte orientation dans le domaine des systèmes pharmaceutiques à libération contrôlée.

TITRE EXIGE : doctorat ès sciences, mention sciences pharmaceutiques ou titre jugé équivalent. Solide expérience dans l'enseignement et la direction de recherche.

ENTREE EN FONCTION : 1^{er} août 2009 ou date à convenir.

Les dossiers de candidature doivent être adressés **avant le 31 octobre 2007** au Décanat de la Faculté des sciences, 30, quai Ernest-Ansermet, CH-1211 Genève 4, auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.

Dans une perspective de parité, l'Université encourage les candidatures féminines.



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

Christa Calpini, pharmacienne, députée au Grand Conseil vaudois et Présidente de l'Association Vaudoise des Femmes Radicales, a choisi de répondre de manière globale aux questions de L'Emilie :

- Toutes vos questions sont fort importantes, mais pour parler vite et bien, je dirais que ce qu'il y a de primordial pour notre pays est que les couples aient envie de faire des enfants. Pour cela, il faut un congé parental digne de ce nom et des conditions-cadres en adéquation avec les souhaits et les besoins des familles. Un congé parental de quatre, voire cinq mois si la mère allaite, me semble primordial. Par congé parental, j'entends un congé à partager entre les parents, selon leurs désirs et leurs possibilités. Une loi rigide ne peut que porter préjudice. De nombreux critères entrent en ligne de compte: ville ou campagne, quelle profession et quel employeur, classe moyenne, aisée ou défavorisée? J'estime aussi que les mères au foyer ne doivent pas être laissées de côté: souvent elles font du bénévolat, suivent des formations et méritent aussi aide et soutien. Si la Confédération apporte une aide à la création de crèches, ce sont aux communautés locales de décider ce qu'elles vont faire de cet argent. Certaines régions sont parfaitement organisées avec leur réseau de mamans de jour alors qu'ailleurs, c'est le parcours du combattant-e pour faire garder son enfant. Bref, il n'y a aucune réponse définitive à chacune de vos questions, mais c'est un tout. Chaque prestation doit trouver un financement, puis on peut agir. »

NaimaTopkiran, étudiante et candidate d'A Gauche toute de la liste SolidaritéS, a réagi aux questions sur le congé-paternité et la violence conjugale :

- Je pense, en tant que jeune femme de la nouvelle génération, qu'il est important que les hommes puissent avoir droit à un congé-paternité. Je revendique l'égalité entre femmes et hommes dans le partage des tâches ménagères, ainsi que dans la garde et l'éducation des enfants. Il est important pour le développement de l'enfant que celui-ci puisse passer autant de temps avec son père qu'avec sa mère. La femme, après l'accouchement, devrait disposer d'une période de congé durant laquelle elle puisse véritablement se reposer et construire des liens avec son enfant, en compagnie de son compagnon. Le congé-paternité permettrait ainsi, dès le début, à chacun de trouver sa place et d'instaurer des règles de vie, un partage des rôles et du travail qui ne défavoriseront pas l'avenir de la femme, celle-ci ne passant pas plus de temps que son compagnon avec leur enfant. Dans cette perspective, il est essentiel d'augmenter massivement le nombre de places dans les crèches et garderies, en garantissant leur gratuité.

Un congé-paternité peut contribuer aussi à réduire les discriminations et à lutter contre les préjugés auxquels sont

TRAVAILLER À L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

La **FACULTE DES LETTRES** ouvre une inscription pour un poste de

PROFESSEUR-E

en littérature allemande moderne
(ouverture pour un poste de professeur-e ordinaire,
professeur-e adjoint-e ou professeur-e assistant-e)

CHARGE : il s'agit d'un poste à charge complète. Il s'agit d'un poste à charge complète, soit 6 heures de cours et de séminaires par semaine (4 heures dans le cas du professeur assistant). Ces heures seront réparties entre les programmes BA (bachelor) et MA (master) du département d'allemand, ainsi que, le cas échéant, des programmes interdisciplinaires et postgrades. Les candidat-e-s devraient démontrer dans leurs travaux de recherche et leurs enseignements les points suivants :

- couvrir le domaine de la littérature allemande moderne ;
- maîtriser des domaines de spécialisation susceptibles d'attirer les étudiant-e-s ;
- faire preuve d'une ouverture interdisciplinaire.

Les enseignements se donnent en principe en allemand. Une bonne connaissance du français est néanmoins souhaitée.

Le-la candidat-e sera appelé-e à développer au niveau national et international des recherches dans ses domaines de spécialisation. Il-elle aura également la responsabilité de diriger des travaux de recherche des étudiant-s. Il-elle assumera des tâches de gestion et d'organisation.

TITRE EXIGE : doctorat en littérature allemande moderne ou titre jugé équivalent.

ENTREE EN FONCTION : 1^{er} septembre 2008 ou date à convenir.

Les dossiers de candidature, constitués d'une lettre de motivation et de 12 exemplaires du curriculum vitae comprenant une liste des publications, doivent être adressés **avant le 30 septembre 2007** au secrétariat du décanat de la Faculté des lettres - Uni Bastions, 5, rue de Candolle, CH-1211 Genève 4, auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.

Dans une perspective de parité, l'Université encourage les candidatures féminines.



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

confrontées les femmes lors de l'embauche. Il peut inciter les employeurs à ne plus défavoriser l'engagement de femmes, dans certains secteurs, sur la base du préjugé que ce sont elles qui s'occuperont des enfants et qu'en conséquence, elles seront amenées à prendre congé pour ce faire.

- Je regrette qu'une sensibilisation contre la violence conjugale ne se fasse pas à une plus grande échelle. A l'adolescence, les jeunes commencent à nouer leurs premières relations de couple. Celles-ci sont décisives, car elles permettent à chaque partenaire de se rendre compte de ce que peut et doit être une relation. Si les adolescentes sont déjà confrontées, à ce moment-là, à une forme de violence et si elles l'acceptent, elles ne parviendront plus à refuser cette violence dans leur future relation conjugale. Donc la sensibilisation doit se faire à l'école, afin de montrer quelles sont les règles à respecter dans les relations amoureuses et de casser certains modèles inacceptables qui peuvent se transmettre dans le cadre familial. Il est important d'expliquer que les victimes de violence ne sont pas responsables de ce qui leur arrive.

De plus, il est essentiel de travailler avec les personnes qui utilisent la violence, afin de leur montrer qu'il existe d'autres moyens de réagir et de communiquer. Les victimes, tout comme ceux qui usent de violence, doivent être entouré-e-s, chacun d'une certaine manière, afin de les aider à surmonter cette violence.

Maire de Renens depuis mai 2006, conseillère nationale depuis 2003, la POP Marianne Huguenin est candidate au Conseil national et au Conseil des Etats. Elle s'exprime sur le congé-paternité et le manque de places de crèches.

- Je suis très clairement en faveur d'un congé-paternité. Pour des raisons d'égalité, mais aussi pour des raisons d'équilibre familial, de prévention à tous les niveaux. Le congé-paternité est un outil fort pour que les hommes s'investissent concrètement auprès des enfants et des diverses tâches concrètes qui vont avec. Il leur permet ainsi de créer un lien solide et différent avec les enfants, lien qui a ensuite plus de chances de résister aux éventuelles vicissitudes du couple, donc de permettre à des enfants devenus adolescents d'avoir un père plus présent, dans tous les cas.

Je suis aussi persuadée que ce type d'investissement concret des hommes dans la vie quotidienne change leur regard sur les femmes, change aussi leur pratique professionnelle, leur manière d'être un homme.

Par ailleurs, et sans idéaliser le congé paternel, une présence plus forte du père au foyer permet à la mère de s'en dégager, la force même parfois à s'en dégager, ce que je vois comme positif pour elle comme pour les enfants.

Cela permet d'aider à casser les stéréotypes des rôles de genre, aidant chacun, femme ou homme, à choisir librement sa voie.

- Pour augmenter les places de crèches, il suffirait de transformer l'aide actuelle, qui est une aide au démarrage valable deux ans, en une aide permanente. Cette aide est de 5000 Fr. par place et par an, ce qui équivaut environ à un sixième du coût d'une place en crèche (un quart de la somme qui reste à financer par les pouvoirs publics une fois déduite la participation moyenne des parents).

Les finances actuelles de la Confédération permettraient que cette aide au démarrage, peu utilisée jusqu'ici justement parce que transitoire, devienne permanente. Ce serait un gros et réel coup de pouce pour les communes qui assument en partie (ou totalement selon les cantons) seules les frais des crèches-garderies dans le long terme. Les difficultés qu'ont les femmes en Suisse pour concilier vie professionnelle et vie familiale ont été relevées par l'OCDE, ainsi que la part très faible du PIB consacré au financement de services de garde d'enfants. C'est un gaspillage par rapport aux moyens investis dans la formation des femmes. «La crèche est rentable, c'est son absence qui coûte» a prouvé une étude zurichoise en 2001. La prise en charge précoce des enfants en milieu institutionnel est en outre un excellent moyen de prévention et d'intégration de tous les enfants.